

PAGE 1

◆ **Forum régional de l'entrepreneuriat féminin de Ouagadougou : le green business à l'honneur**

PAGE 2

◆ **Assistance technique au Commerce: trois projets pour booster les exportations**

◆ **Perspectives d'un environnement fiscal favorable aux PME-PMI de l'espace UEMOA**

PAGE 3

◆ **Renforcement des capacités : une option de gouvernance pour les Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest**

◆ **Titres de qualification professionnelle : des perspectives pour une réglementation**

PAGE 4

◆ **Formation professionnelle: des réflexions autour de l'adéquation entre l'offre et la demande**

Forum régional de l'entrepreneuriat féminin de Ouagadougou : le green business à l'honneur



Le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) en collaboration avec le Bureau International du Travail (BIT) a organisé du 20 au 22 septembre 2011, un forum régional sur l'entrepreneuriat féminin placé sous le thème « l'économie verte et l'entrepreneuriat, nouveaux moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois en Afrique de l'Ouest ».

La rencontre qui s'est tenue à l'hôtel AZALAI de Ouagadougou a réuni une trentaine de participants représentant les organisations patronales et les associations de femmes entrepreneures des pays de la CE-DEAO, du KENYA, du Cameroun et de l'Afrique du Sud. L'objectif de ce forum était de renforcer les capacités des participants sur les stratégies de promotion de l'entrepreneuriat féminin et son implication dans le domaine de l'économie verte.

L'économie verte regroupe toutes les activités de production respectant l'environnement ou visant à le préserver.

Elle constitue une réelle opportunité de création d'emplois et de croissance économique. Dans la plupart des pays africains, les femmes entrepreneures exercent leurs activités dans le secteur agricole, un secteur à forte potentialité de croissance verte mais comportant de nombreuses contraintes réduisant la valeur ajoutée de leurs activités.



Pendant trois (03) jours, les travaux se sont déroulés sous forme de panels en plénière, animés par des enseignants de l'institut 2ie, des experts du BIT, des femmes entrepreneures et des représentants de structures d'appui au secteur privé. Ce qui a permis aux participants de mieux comprendre la structuration de l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'ouest et les enjeux de l'économie verte

pour les femmes entrepreneures et de revisiter les principales contraintes auxquelles sont confrontées ces dernières dans l'exercice de leurs activités.

Il faut noter que l'une des contraintes au développement de l'entrepreneuriat féminin réside au niveau de l'accès au financement. Les femmes n'ont pas toujours accès à la terre leur permettant de disposer de titres de propriété, garanties exigées par les banques lors d'une demande de crédit. C'est pourquoi le forum a été aussi l'occasion pour se pencher sur la question du financement des femmes entrepreneurs. Une table ronde des bailleurs de fonds a été organisée pour permettre aux participantes d'avoir l'information sur les mécanismes financiers existants au niveau régional pouvant les accompagner.

A l'issue des travaux les femmes entrepreneurs, sous l'égide du BIT, ont adopté une déclaration dans laquelle elles exhortent la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest (FOPAO) et les organisations sous-régionales de Femmes entrepreneurs à inscrire l'entrepreneuriat féminin et l'économie verte au cœur de leurs stratégies de développement. Elles appellent également les Gouvernements nationaux à créer des conditions favorables au développement de l'entrepreneuriat féminin.

Assistance technique au Commerce: trois projets pour booster les exportations

Du 06
au 07
sept-

tembre 2011, la salle de réunion du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) a réuni plus d'une trentaine de participants dans le cadre de l'atelier de priorisation des projets de la matrice d'actions de l'EDIC.

Organisé par l'Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO/CIR), dans le cadre du Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du Cadre intégré renforcé (PAMO/CIR), cet atelier a donné aussi lieu à des échanges entre les participants sur l'Assistance technique liée au commerce (ATLC) en vue de coordonner et de centraliser les actions y relatives pour plus de visibilité et de suivi.

Cet atelier a été marqué par une série de présentations relatives respectivement au cadre intégré renforcé et son état de mise en œuvre au Burkina Faso, à l'Etude diagnostique sur l'intégration commerciale (EDIC) du Burkina Faso et sa matrice d'actions, à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ainsi que la Politique sectorielle du MICA.

En rappel, il faut préciser que le CIR est un programme international institué en octobre 1997 par six agences principales sous le nom de Cadre intégré, remanié en

juillet 2000 avant d'être renforcé en décembre 2005 (CIR) avec pour objectif principal d'accroître la capacité des Pays les Moins Avancés (PMA) à s'intégrer dans le système commercial multilatéral, de réduire la pauvreté et de bénéficier d'un accès accru aux marchés.

Ce programme est mise en œuvre dans chaque pays sur la base d'une étude diagnostique sur l'intégration commerciale qui vise à poser les bases d'une accélération de la croissance en renforçant l'intégration de l'économie du pays dans les marchés régionaux et mondiaux.

Les secteurs et domaines couverts par le programme au Burkina Faso sont le secteur agricole, le secteur de l'élevage, le secteur horticole (les fruits et légumes), le secteur des mines, les produits industriels et transformés, le climat des investissements, le Transport et la facilitation du commerce, les douanes ainsi que les politiques et les institutions de commerce.

En termes de résultats et malgré les contraintes d'ordre technique, l'UNMO/CIR a pu œuvrer à la création du Conseil présidentiel pour l'investissement, à la restructuration du dispositif institutionnel de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) et l'élaboration de la Straté-

des Exportations (SNE).

Au titre des priorisations de projets pilotes, de la catégorie 2, issus de la matrice d'actions, trois idées de projets ont été retenues par les participants. Il s'agit de :

- un projet d'appui à l'exportation du sésame ;

- un projet d'appui à la promotion de l'exportation de l'oignon dans la sous-région ;

- l'élaboration d'une stratégie d'exportation du bétail.

Quant à l'assistance technique liée au commerce, elle vise à mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi des appuis techniques et financiers des partenaires dans le secteur du commerce.

A ce titre, les expériences et les actions menées dans les différentes structures en matière d'appui au commerce ont été exposées. Mais au-delà de ces réalités, les participants ont été unanimes sur le fait que des actions doivent être engagées de la part de l'Etat et des partenaires financiers dans le sens du renforcement des capacités du MICA afin qu'il puisse davantage jouer son rôle d'impulsion du commerce au double plan national et international.

g i e
Natio-
nale

Perspectives d'un environnement fiscal favorable aux PME-PMI de l'espace UEMOA

Le 26 et
27

septembre

2011, la salle de conférence de l'Hôtel Laïco a servi de cadre à la tenue d'un atelier sur les dispositions fiscales locales et régionales concernant les PME/PMI de l'espace UEMOA. L'objectif d'une telle rencontre était de faire l'état des lieux des dispositions fiscales locales, et de définir des perspectives en vue de l'amélioration de la fiscalité des PME/PMI.

A cet effet, une étude a été menée par le Cabinet DEMBS-Associates sur la fiscalité applicable aux PME/PMI et dont les résultats ont fait l'objet d'échanges entre les participants.

Dans l'ensemble, il ressort qu'il n'y a pas de fiscalité spécifique aux PME/PMI dans

le dispositif fiscal burkinabé qui ne prévoit jusque là que des incitations fiscales. Même si des avancées sont consacrées par la réforme fiscale de 2010, les efforts consentis par le Gouvernement demeurent encore insuffisants au regard de la vulnérabilité et des attentes de cette catégorie d'entreprises.

D'où la nécessité d'un plaidoyer dont l'essentiel des recommandations a été défini par les participants dans l'optique de déboucher sur la proposition de directives à la Commission de l'UEMOA, pour l'amélioration de la réglementation fiscale applicable au PME/PMI dans l'espace UEMOA.

préoccupations liées à la définition d'une charte du contribuable, l'actualisation des codes généraux des impôts, et la mise à disposition des circulaires et directives de l'UEMOA, les efforts de concertation avec les Gouvernements doivent être poursuivis dans le sens de la mise en place d'une fiscalité de développement, c'est-à-dire une fiscalité moderne, applicable et adaptée, générant la prospérité dans nos pays.

Toutes choses qui constituent une nécessité et qui devraient permettre au Burkina Faso de conforter sa détermination de faire du secteur privé le fer de lance du développement surtout dans ce contexte de désarmement douanier occasionné par le processus de l'intégration économique.

Il est évident,
qu'au-delà des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

des

Renforcement des capacités : une option de gouvernance pour les Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest



« Formation à la gestion des Organisations d'employeurs et développement des capacités des formateurs de la FOPAO et de ses Organisations Patronales » tel est le thème qui a guidé les travaux de l'atelier tenu à Praia au Cap-Vert les 14, 15 et 16 septembre 2011.

En sa qualité d'Organisation faîtière des employeurs du Burkina Faso et membre de la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO), le Conseil National du Patronat Burkinabè a pris part à cette rencontre qui s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités des organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest financé par le Programme PRO€INVEST.

L'atelier de Praia avait essentiellement pour objet, de former les organisations membres de la FOPAO à la gestion des organisations patronales, d'initier le personnel des organisations membres aux concepts de gestion d'entreprises et à l'appui aux entrepreneurs ainsi qu'à la formation des PME / PMI de la zone FOPAO.

De l'intervention du Secrétaire Exécutif de la FOPAO Monsieur DIALLO Ousseine, qui a présidé la cérémonie d'ouverture, l'on retient toute l'importance de cette rencontre qui devait à la fois permettre le renforcement des capacités de la fédération et de ses organisations membres et rapprocher le Cap-Vert des autres pays et Organisations

Patronales de la sous région pour développer les entreprises, créer des richesses et des emplois et participer à la lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

Au regard des objectifs de l'atelier, les travaux, co-animés par Monsieur Fareed JAUNBOCUS et Monsieur Hervé LEJEUNE, deux éminents experts bien connus du monde patronal, ont été axés sur trois modules relatifs successivement à l'identification des difficultés liées à la gestion d'une organisation patronale, aux techniques de formation des formateurs et au concept d'entreprise.

À titre introductif, les exposés ont porté sur les exigences d'un meilleur positionnement de la FOPAO dans le monde afin de tirer profit des nombreuses opportunités qui s'offrent aujourd'hui à l'Afrique. Une manière d'inviter les participants à donner de nouvelles orientations à l'activité patronale en terme de renforcement de leurs capacités pour une meilleure approche des stratégies à mettre en place dans le cadre du développement de la sous-région et la création de richesses et d'emplois.

Dans ce sens, les organisations patronales devront toujours affirmer leur leadership et être sensibles à la définition de stratégies novatrices, flexibles et adaptées à leurs objectifs afin de canaliser les énergies nouvelles incontournables pour le dynamisme de leurs activités.

La mise en œuvre de ces stratégies passe nécessairement par une formation efficiente, adaptée, stimulante, dynamique et prenant en compte les préoccupations de ses membres en termes d'accompagnement et de développement de services à valeur ajoutée, dans un environnement économique marqué de plus en plus par la concurrence étrangère et la recherche de la qualité.

Par ailleurs, au-delà des enseignements et des échanges de bonnes pratiques, cet atelier a été aussi le cadre de la présentation des réalisations du Programme PRO€INVEST arrivé à son terme. Cet atelier avait ainsi réussi le pari de renforcer les capacités des organisations patronales présentes afin de leur permettre de consolider les acquis du projet et d'apporter leur contribution au développement ainsi qu'aux négociations commerciales en cours.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnelle, le Ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi (MJFPE) a organisé le 23 septembre 2011 au Centre d'évaluation et de formation professionnel de Ouagadougou, un atelier de validation de l'avant-projet de décret portant création de titres de qualification professionnelle.

Comme l'a précisé le Secrétaire général, Monsieur OUBDA Michel à

l'ouverture des travaux, cette rencontre se voulait d'être une étape améliorative et devait donc permettre de recueillir les amendements de l'ensemble des acteurs afin d'aboutir à une vision consensuelle sur le document.

Dans ce sens, les participants ont examiné les quatorze articles de l'avant-projet de décret puis formulé des observations et amende-

ments. Dans l'ensemble, les échanges ont surtout porté sur les questions des passerelles entre le Certificat de qualification professionnelle (CQP) et le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), la définition des conditions d'accès, les critères d'évaluation des expériences.

Nul doute que les réflexions doivent se poursuivre sur ces questions

mais ce qu'il convient de retenir de l'esprit de ce projet de texte est qu'il offre à la fois

l'opportunité d'un système classique de formation par la valorisation des compétences et un système de la validation des acquis de l'expérience.

Toutes choses qui, d'ores et déjà mettent en lumière la nécessité de la relecture de la convention collective de la mécanique générale de 1957.

Titres de qualification professionnelle : des perspectives pour une réglementation



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

Recevez régulièrement par mail notre bulletin, en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981



Formation professionnelle: des réflexions autour de l'adéquation entre l'offre et la demande



Les 18 et 19 août 2011, s'est tenu dans la salle de réunion de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) de Bobo-Dioulasso, un panel de haut niveau sur l'implication et l'imbrication de l'entreprise ainsi que des milieux économiques dans le dispositif et le processus de la formation professionnelle.

Le Conseil National du Patronat Burkinabè était présent à cette rencontre qui fait suite au colloque de 2009 sur la problématique du financement de la formation professionnelle et avait pour objectif global d'instaurer le débat entre les différents acteurs en vue d'identifier et d'analyser les apports, les besoins, les attentes et les préoccupations exprimées par les milieux économiques et les professionnelles en matière de formation professionnelle et de valorisation des ressources humaines.

La cérémonie d'ouverture du panel a été présidée par le Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MJFPE) Monsieur Michel OUBDA, qui a justifié la tenue du panel par le souci de promouvoir durablement la formation professionnelle dans notre pays à travers la recherche de l'adéquation entre les formations dispensées et les besoins en qualifications exprimés par le monde de l'emploi et les milieux économiques.

Les différentes communications faites pour éclairer les échanges ont porté successivement sur la présentation des principaux résultats issus de la mise en œuvre des conclusions du colloque de 2009, la synthèse du document de Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels, le partage de l'expérience du Projet BKF/011 dans le système d'ap-

pui à la formation professionnelle, l'apport du secteur informel dans le processus d'acquisition des compétences professionnelles, et la présentation du projet « *contrat social pour une formation professionnelle de qualité* ».

Les échanges suscités à la suite des communications ont permis de retenir six (6) recommandations majeures :

- 1) mener la réflexion sur les délais d'élaboration, les coûts et la mise à disposition des référentiels de formation aux acteurs ;
- 2) réfléchir sur le système d'alimentation financière du FAFPA et les modes d'intervention du Fonds ;
- 3) organiser la table ronde des bailleurs de fonds en vue de promouvoir et opérationnaliser la PN/EFTP ;
- 4) faire un effort pour impliquer davantage les grandes entreprises dans les processus et dispositifs de formation ;
- 5) s'approprier et diffuser les bonnes pratiques en matière de formation professionnelle ;
- 6) élargir le groupe ad hoc chargé d'élaborer la charte en y intégrant d'autres partenaires jugés clés dans la promotion de la formation professionnelle.

A la lumière de ces recommandations, le Patronat se réjouit de la tenue de ce panel qui, s'il n'a pas épuisé les réflexions sur la question, a pour le moins permis de définir de grandes orientations et des axes stratégiques en matière de promotion de la formation professionnelle.